

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt le dix sept février à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Maguy LUMINEAU, Maire.

Date de la convocation : 04 février 2020

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Stéphane GARNAUD, Michel CHARRON, Didier ROUET, Jean-François MORILLON, Mireille MASPEYROT, Shad GELY, Jocelyne BOUTIN, Bruno TESSITORI.

ABSENTS : F. COULOT (pouvoir à M. Lumineau), J. CAMUS (pouvoir à D. Rouet) N. MENCIERE (pouvoir à B. Tessitori) D. BOISARD (pouvoir à S.Garnaud)

Excusés : F. LEPAGE, C. DIONNET

A été élu secrétaire : Didier ROUET

*Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 09 - Votants : 09*

---

#### CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 184, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif pour occuper les fonctions d'Agent Postal Communal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

-**Décide** la création d'un poste d'Adjoint Administratif à 15/35<sup>ème</sup> pour tenir l'agence postale communale à compter du **1<sup>er</sup> mars 2020**

-**Dit** que ce poste sera occupé par un agent contractuel sous forme d'un Contrat à Durée Déterminée pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

#### CONVENTION AVEC GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL « INFOP »

L'outil Kifékoï renommé **Infop** (Informations + Procédures) et la convention de sa mise à disposition auprès des communes membres de Grand Poitiers Communauté Urbaine ont été présentés à la Conférence des maires du mercredi 6 novembre 2019.

L'outil **Infop** a pour vocation de donner facilement accès aux informations visant à améliorer les relations entre les communes et Grand Poitiers Communauté Urbaine et, par voie de conséquence, améliorer les relations entre l'administration et les administrés. En effet, il contribue à l'accueil des administrés dans les communes, portes d'entrée de Grand Poitiers Communauté Urbaine (GP Cu), en donnant un premier niveau de réponse.

Il est lié au projet Mission accueil de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers Cu.

Dans ce cadre, cet outil participe au défi relatif à l'accès aux services du Projet de territoire.

L'outil est de type Wikipédia concernant le format et de type intranet concernant les modalités de droits d'accès restreintes à des personnes définies.

La convention en objet de la présente délibération décrit les modalités de mise à disposition de l'outil. Elle définit notamment la gestion des profils utilisateurs, dans le respect des données personnelles qui peuvent être contenues. Le partage de l'outil se fait de façon gratuite entre les communes et Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Après avoir été approuvée par le Conseil Communautaire du vendredi 6 décembre 2019, la convention est soumise au Conseil Municipal de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de l'outil **Infop** annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir.

### **BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un bail emphytéotique a été conclu entre le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou Charentes (CREN) et la commune de LAVOUX dans un but de préservation de la richesse écologique, géologique et paysagère de la carrière de la Nougeratte.

Le CREN Poitou-Charentes étant devenu le **Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN)** il convient de signer un nouveau bail emphytéotique sous cette nouvelle entité.

Ce bail sera consenti et accepté pour une durée de 18 années entières et consécutives à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2037**. A son expiration, le bail sera renégocié entre les deux parties.

**La redevance annuelle est fixée à 1 €**. Elle sera payée par le CEN de Nouvelle-Aquitaine en une seule fois pour la durée totale du bail (18 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

–**Accepte** le bail emphytéotique pour une durée de 18 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

–**Accepte** le montant de la redevance annuelle à 1 € soit 18 € payable en une fois

–**Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce bail

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR TELECOM (ORANGE)**

Il est appliqué chaque année une redevance pour occupation du domaine public aux opérateurs de communications électroniques.

Il convient de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public en application du décret du 27 décembre 2005, articles R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et Communications électroniques, comme suit pour l'année 2019 et l'année 2020 :

ANNEE	Artères aériennes			Artères sous-sol			Emprise au sol			Montant
	km	€/km	Montant	Km	€/km	Montant	m <sup>2</sup>	€/m <sup>2</sup>	Montant	
<b>2019</b>	12,835	54,30	696,94	4,727	40,73	192,53	1,50	27,15	40,72	<b>930,19 €</b>
<b>2020</b>	12,835	55,54	712,85	4,727	41,66	196,92	1,50	27,77	41,65	<b>951,42 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

–**Accepte** d'appliquer aux tarifs en vigueur la redevance télécoms pour 2019 et 2020.

## **MULTI-SERVICES : AVENANTS AU MARCHÉ**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Municipal que suite aux travaux modificatifs sur le logement sis au-dessus du multi services, il convient de prendre en considération un avenant au marché avec l'entreprise Duau comme suit :

### **Entreprise DUAU : Lot n° 6 « Menuiseries intérieures »**

Montant du marché : 6 569,72 € HT

**Avenant n° 1** : - 3 465,57 € HT

De plus, suite à une demande de travaux modificatifs concernant le multi-services, il convient également de prendre en considération les avenants au marché avec l'entreprise Batiserve comme suit :

### **Entreprise BATISERVE : Lot n° 11 « Plomberie Sanitaires »**

Montant du marché : 9 151,77 €

**Avenant n°1** : + 930 € HT

**Avenant n°2** : + 1 043,01 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Accepte** les avenants
- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à ces avenants

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Espace « info énergie par Grand Poitiers Cu**

Une proposition d'information sur les éco gestes à adopter en matière d'économie d'énergie est suggérée par Grand Poitiers à destination des habitants. Cette information se réalise par une démarche directe auprès des habitants du 25 au 28 février 2020.

Après discussion, les élus émettent un avis favorable pour la réalisation de cette information.

### **Ecole de Musique « Vienne et Moulière »**

L'association « école de Musique Vienne et Moulière » sollicite la possibilité de réserver la salle des fêtes à titre gracieux à l'occasion de leur Assemblée Générale en mars prochain.

Cette association ayant un statut intercommunal, il est décidé de leur accorder le prêt de la salle.

### **Point sur le Multi-Services**

Mr Lapeyronnie du groupe « casino » a fait les démarches de demandes de devis pour l'aménagement du magasin.

### **Création d'une association**

L'association « Bien en Soi » s'est créée récemment. Elle a pour but de faire découvrir la sophrologie Caycédiennne. Les séances ont lieu le lundi soir dans la salle des jeunes.

### **Déjeuner du Club Détente**

Les conseillers sont invités à participer au déjeuner annuel organisé par le Club Détente le samedi 29 février prochain.

### **Parvis devant l'église**

Deux nouveaux plans réalisés par Grand Poitiers sont présentés. Les élus sont invités à se prononcer sur le choix entre la proposition faite par Mr Ruel, architecte, et les plans proposés par Grand Poitiers. Après discussion, les élus arrêtent le projet réalisé par Grand Poitiers, à savoir : celui avec un cheminement en croix. Il convient néanmoins d'apporter une rectification au niveau des angles qui devront être arrondis.

### **Bilan « espace enfance » 2019**

Mr Garnaud présente le bilan 2019 de l'espace enfance à la Brunetterie.

#### Accueil des 3-5 ans et des 6-11 ans

19 familles de Lavoux fréquentent l'espace.

Ouverture le mercredi et pendant les vacances

Les repas sont fournis par le groupe Convivio

Difficultés rencontrées : Problème de places. 30 enfants au maximum peuvent être accueillis. Une vingtaine d'enfants sont inscrits sur une liste d'attente. Les locaux ne sont pas assez grands.

#### Accueil des Ados : « espace Ados »

En évolution constante : 183 adhérents en 2019.

L'accueil du vendredi soir à Lavoux regroupe en moyenne 23 enfants.

Des séjours sont organisés ainsi que des chantiers-loisirs qui remportent un vif succès.

Difficultés rencontrées : Il manque des places pour les séjours et les chantiers-loisirs. Il manque aussi des animateurs. Il est nécessaire d'acquérir un nouveau minibus.

#### **Travaux réalisés à l'église**

Mr Charron informe les élus que le confessionnal a été réparé dans la semaine avec l'aide de Jean-Paul Guillot, l'agent technique et lui-même.

La séance est levée à 21h30.